



Séance du jeudi 12 décembre 2019

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers : 19 ; présents : 18 ; absents : 1 ; votants : 18

Présents : Mesdames Martine Piovésan, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Claire Julien, Jocelyne Bonnet, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Fabienne Perrot, Virginie Carrié et Sandrine Boutié

Messieurs Vincent Colom, Christophe Castanet, Bernard Azam, Bernard Houles, Daniel Albert, Cédric Micoulaud, Christian Bru et Jean-Louis Collet, Raymond Ortin.

Absente : M^{elle} Laura Foulquier

La séance se déroule en présence du trésorier principal de Castres, M.Christophe Adnot.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de DETR pour un projet de vidéoprotection
- Demande de DETR pour la réfection des toitures des bâtiments communaux
- Instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- Adhésion de la commune de Labruguière au SIAEP
- Acquisition de parcelles par l'EPF
- Transfert de la compétence « Assainissement » à la CACM
- Transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » à la CACM
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Demande de DETR pour un projet de vidéoprotection

De plus en plus de communes s'équipent de systèmes de vidéoprotection afin de limiter les troubles de l'ordre public, voire d'être en mesure de les constater grâce aux enregistrements. Le coût total prévisionnel d'un tel équipement s'élève à 87 525 € HT, **subventionnable à hauteur de 50 % par l'Etat via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), laissant un reste à charge pour la commune de 43 762,50 €.**

Vote à l'unanimité

Demande de DETR pour la réfection des toitures des bâtiments communaux

La toiture de la Mairie doit absolument faire l'objet de quelques travaux assez rapidement, puis par ordre de priorité, celle de la crèche et enfin la partie primaire de l'école. Le montant total de cette opération s'élève à 57 486,31 € HT **subventionnable à hauteur de 35 % par l'Etat via la DETR correspondant à un montant de 20 120,21 € pour un reste à charge de 37 366,31 €.**

Vote à l'unanimité

Instruction des autorisations et actes d'urbanisme

En juillet 2015, la commune a signé une convention avec la ville de Castres et la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet de mise à disposition des services techniques pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme. Pour proroger cette convention jusqu'à la fin de l'année 2020, un avenant doit être signé.

Vote à l'unanimité

Adhésion de la commune de Labruguière au SIAEP

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et du fait du transfert de la compétence « Eau », le Maire de Labruguière a formulé une demande d'intégration de sa commune au SIAEP du Pas des Bêtes. Chaque commune membre devant se prononcer, le Conseil Municipal accepte l'intégration, ainsi que la mise à disposition de l'Agent, le transfert de toutes les installations, des dettes et créances, excédents ou déficits à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vote à l'unanimité

Acquisition de parcelles par l'EPF

Concernant un terrain de 1905 m² situé 6 avenue de Castres, M. le Maire soumet le principe d'acquisition et du portage par l'Etablissement Public Foncier du Tarn (l'EPF) pour un montant de 35 000 € HT. Le portage est demandé sur 4 ans avec paiement à terme de ce délai.

Vote à l'unanimité

Transfert de la compétence « Assainissement » à la CACM

En application de la loi NOTRe qui impose le transfert de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2020, des compétences d'eau potable et d'assainissement des eaux usées aux communautés d'agglomération, une convention de gestion du service public de l'assainissement collectif doit être signée entre la commune de Lagarrigue et la CACM.

Les 2 représentants désignés pour siéger à la commission mixte de suivi de la convention de gestion sont M. le Maire, Vincent Colom et l'adjoint aux travaux, M. Bernard Azam.

Vote à l'unanimité

Transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » à la CACM

En application de la loi NOTRe qui impose le transfert de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2020, des compétences d'eau potable et d'assainissement des eaux usées aux communautés d'agglomération, une convention de gestion des eaux pluviales urbaines doit être signée entre la commune de Lagarrigue et la CACM.

Les 2 représentants désignés pour siéger à la commission mixte de suivi de la convention de gestion sont M. le Maire, Vincent Colom et l'adjoint aux travaux, M. Bernard Azam.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

• Vœux du Maire

Le Maire et les Conseillers Municipaux auront l'immense plaisir d'accueillir les Lagarriguois lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le **samedi 4 janvier 2020 à 18h30** à la salle des fêtes.

Il convient désormais à chacun de s'inscrire au plus vite auprès du secrétariat de mairie :

- soit en complétant le bulletin à découper dans le magazine et en le déposant à la Mairie,
- soit en téléphonant à la Mairie aux heures d'ouverture : 05-63-35-50-41,
- soit en déposant un message par l'intermédiaire du site de la commune dans la rubrique « contact ».

Quant aux nouveaux habitants de la commune, ils peuvent se faire connaître afin qu'un accueil privilégié leur soit réservé lors de cette soirée.

• Collecte des sapins de Noël

Du 2 au 14 janvier, vous pouvez déposer votre sapin naturel sans guirlande, sans neige artificielle, ni sac plastique, à l'un des 3 emplacements dédiés sur la commune :

- *Espace de tri, rue Fernand Chaynes*
- *Cimetière Pédardé*
- *Rue de la Bergerie*

Les sapins collectés seront ensuite broyés par les employés techniques. A savoir que le broyat de résineux est herbicide, il est également utile pour pailler les allées de jardin, les plantes de terre de Bruyère et servir de répulsif contre les limaces.



• Goûter des aînés

Pour fêter l'entrée dans la nouvelle année, les membres du CCAS ont souhaité offrir un goûter musical à tous les lagarriguoises et les lagarriguois de plus de 65 ans. Cet après-midi convivial en présence de M. le Maire est programmé le : **jeudi 16 janvier 2020 à 14h30 à l'espace culturel et sportif**.

Une inscription préalable est nécessaire auprès du secrétariat de la mairie avant le vendredi 10 janvier en appelant ou en déposant le bulletin d'inscription figurant dans le magazine.

Les membres du CCAS proposent aux administrés qui n'ont pas de mode de locomotion d'assurer leur transport pour pouvoir participer à ce goûter.

- **Panneau Pocket : l'appli à télécharger !**

Destinée à tous les administrés qui possèdent un Smartphone, l'application Panneau Pocket permet d'obtenir des notifications en temps réel liées à l'actualité de la commune. Informer, prévenir, alerter rapidement tous les habitants peut s'avérer nécessaire, en cas d'alertes météo, de coupure d'électricité ou d'eau potable par exemple, mais également pour tout ce qui touche à la vie des administrés que ce soit en rapport avec la mairie ou avec le milieu associatif.

- **Reconnaissance de catastrophe naturelle**

En 2019 la commune avait effectué, auprès de la Préfecture du Tarn, une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols concernant l'année 2018.

Nous sommes au regret de vous informer que celle-ci a été rejetée, au vu de l'insuffisance avérée de la présence de sols sensibles à l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles sur le territoire communal. Cette décision défavorable a été prise par arrêté interministériel le 16 juillet 2019 paru au JORF (Journal Officiel de la République Française) le 9 août 2019.

Pour l'année 2019, si vous avez constaté des dommages sur vos habitations (fissures, mouvements de terrain...) liés à la sécheresse de ces derniers mois. Vous pouvez dès à présent faire parvenir un courrier à la mairie décrivant le sinistre : dégâts, date, cause présumée, photos éventuelles...

Vous avez **jusqu'au 10 janvier 2020 pour effectuer cette démarche**, afin que la commune dépose une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle auprès des services de la préfecture.



- **Installation d'un défibrillateur**

Au 1er janvier 2020, les Etablissements Recevant du Public au-delà de 300 personnes ont l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. Très simple d'utilisation, le DAE peut être utilisé par n'importe qui face à une situation d'arrêt cardiaque.

Cet équipement sera placé à l'extérieur du centre culturel et sportif, visible par tous et accessible à tous à toute heure en cas de nécessité.

- **Vide-armoires du CCAS**

Le vide-armoires organisé par le CCAS au profit de l'action sociale se déroulera le :

Dimanche 23 février de 9h à 17h à la salle des fêtes.

Les inscriptions se feront en mairie le mercredi 5 février 2018 de 14h à 17h (emplacement : 12 €).



Toute l'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année



BULLETIN D'INSCRIPTION au goûter des aînés :

Jeudi 16 janvier 2020 à 14h30

Nom et Prénom(s) : _____

N° de téléphone : _____

Transport souhaité : **OUI / NON / PEUT-ETRE**

Adresse à préciser : _____

Réponse impérative avant le vendredi 10 janvier 2019



Plus d'informations en ligne sur le site de la commune www.lagarrique81.fr